

COMMUNIQUÉ

Été 2003

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) est une association multipartite d'organismes de réglementation en matière d'assurance issus de chacun des territoires et provinces du Canada, et du gouvernement fédéral. Par le biais du CCRRA, les membres veillent à l'élaboration de solutions propres à répondre aux questions de réglementation, et à formuler des recommandations à leur gouvernement pour la mise en œuvre de solutions dans l'optique générale de promouvoir la simplification, la coordination et l'harmonisation de la réglementation en matière d'assurance par tout le Canada.

Le texte qui suit est une mise à jour des activités courantes du CCRRA.

Nouveau plan stratégique en voie d'élaboration

Dans la foulée de l'évolution du marché des services financiers, les défis qui se posent pour les organismes de réglementation et les groupes d'intérêt ne cessent d'évoluer. Le CCRRA a élaboré un premier plan stratégique en mai 2000. Afin de réaliser sa vision d'un système de réglementation à la fois harmonisé, efficace et efficient, le CCRRA réévalue ses initiatives de travail sur une base continue.

Un comité du CCRRA a entrepris un examen plus détaillé du plan stratégique du Conseil aux fins de s'assurer que les priorités du CCRRA continuent de s'aligner sur l'état de la conjoncture. En établissant les priorités et initiatives futures du CCRRA, le comité prend en compte ces facteurs, et d'autres dont :

- la nécessité de protéger les consommateurs,
- la nécessité de promouvoir un marché sain et compétitif, et
- les pressions qui s'exercent en permanence sur les membres du CCRRA pour qu'ils apportent les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mandat en matière de réglementation et qu'ils soutiennent les initiatives nationales.

Lors de sa réunion à l'automne 2003, le comité veillera à présenter un plan stratégique triennal aux membres du CCRRA.

Les groupes de travail du Comité d'harmonisation et de rationalisation du CCRRA

Priorité essentielle du CCRRA, le comité chargé de la rationalisation et de l'harmonisation a été établi aux fins de sonder les intervenants de l'industrie pour qu'ils identifient les secteurs où, à leur avis, la rationalisation et l'harmonisation pourraient mener à des améliorations. Suite aux propositions que le comité a reçues, le CCRRA a constitué trois groupes de travail. Le texte qui suit se veut une mise à jour de leurs travaux depuis la réunion du printemps dernier.

Questions de délivrance de permis d'agent et de courtier

Le groupe de travail chargé d'étudier les questions de délivrance de permis d'agent et de courtiers s'est réuni avec les intéressés pour étudier leurs propositions de façon plus détaillée. Lors de ces réunions, plusieurs recommandations ont

été faites concernant la reconnaissance mutuelle ou la réciprocité en matière de permis d'agent et de courtier. Dans certains cas, les intéressés ont offert diverses solutions quant à la meilleure façon dont la chose pourrait s'accomplir.

Le CCRRA a convenu que la reconnaissance mutuelle est un objectif valable puisqu'elle éliminerait les chevauchements pour les intermédiaires qui désirent exercer en assurance dans l'ensemble du pays. Le groupe de travail a établi ses priorités en fonction de l'avancement de cet objectif. L'harmonisation des besoins de formation professionnelle continue, l'harmonisation des prescriptions de l'assurance erreurs et omissions, et l'harmonisation des formulaires de proposition seront les trois premiers secteurs d'intervention privilégiés. Sous la présidence de Grant Swanson de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), le groupe de travail continuera d'associer les parties intéressées à ses réflexions.

Questions liées la conformité des assureurs

Comme nous l'avons déjà signalé, les intervenants ont suggéré un certain nombre de recommandations concernant la conformité des assureurs. À titre d'exemples, on a relevé plusieurs demandes concernant l'incitation à la reprise d'assurance, le groupage de produits financiers, et diverses primes fondées sur la distribution. Ce sont des questions de principe importantes. Sous la responsabilité de Jim Scalena, surintendant des institutions financières pour le Manitoba, le groupe de travail examinera diverses options, et compte publier un document de consultation dans les meilleurs délais.

Délivrance de permis à des sociétés, solvabilité et dépôt de documents d'information

De nombreuses soumissions nous sont parvenues concernant la rationalisation de divers dépôts de documents de société et

documents financiers par les assureurs. La majorité des propositions visant les dépôts au palier fédéral se verra facilitée moyennant la mise en application de l'Initiative d'intégration des systèmes de gestion (BSII) mise en œuvre par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). On prévoit que l'Initiative (BSII) permettra d'automatiser plusieurs types de dépôt de société et de les convertir en format électronique. L'initiative BSII a reçu l'appui de plusieurs associations d'industrie.

D'autres propositions, concernant les exigences de dépôt provinciales, ont également été reçues. Michael Grist, surintendant adjoint des institutions financières pour la Colombie-Britannique, a pris la direction d'un groupe de travail pour réaliser cette présente phase de l'examen. Pour de nombreux cas, des actions sont déjà en voie de s'effectuer afin d'éliminer des chevauchements. D'autres propositions nécessiteront un complément d'étude. Les organismes qui nous ont fait parvenir des propositions ont été contactés.

LLQP

La nouvelle norme harmonisée pour la formation des assureurs-vie, le Programme de qualification du permis d'assurance-vie, a été mis en application dans tous les territoires et provinces, à l'exception du Québec qui disposait déjà d'un programme modernisé. Le LLQP, un effort réuni du CCRRA et de la Canadian Insurance Services Regulatory Organizations (CISRO) relève sensiblement les normes de qualification pour les agents d'assurance-vie qui débutent dans la carrière en les sensibilisant aux réalités du marché de l'assurance et des acheteurs d'assurance.

Le CCRRA et CISRO considèrent que la transition vers le LLQP s'est faite sans heurt grâce, dans une large mesure, à la participation active de l'industrie. Dans l'ensemble du Canada, le taux de réussite est de 78 % pour l'examen ouvrant droit au permis de plein exercice, et de 58 %

pour l'examen ouvrant droit au permis restreint. Ces résultats dépassent le taux de réussite enregistré lors de l'examen antérieur. Ils témoignent également de l'importance du cours de préautorisation d'exercer.

Le Groupe Brondesbury a récemment effectué une évaluation exhaustive de l'examen rattaché au LLQP. Ce cabinet a conclu que l'examen est bien conçu. Un certain nombre de recommandations propres à affiner l'examen ont également été suggérées dans l'évaluation. Comme l'a fait remarquer Catherine Smith, surintendante des institutions financières pour la Nouvelle-Écosse et présidente du comité chargé de veiller à l'intégrité du CCRRA et du LLQP, les recommandations devraient se voir intégrées à l'examen lors de l'instauration d'un nouveau programme. Le comité chargé de veiller à l'intégrité du LLQP examine actuellement les recommandations de plus près, et travaillera à leur mise en application.

Pour un exemplaire du rapport du cabinet-conseil et pour plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web du CCRRA à www.ccir-ccra.org.

Forum conjoint des organismes de réglementation des marchés financiers

De concert avec l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (CAPSA) et l'Autorité canadienne en valeurs mobilières (ACVM), le CCRRA est un membre constituant du Forum conjoint des organismes de réglementation des marchés financiers (Forum conjoint). L'objet du Forum mixte est d'œuvrer à des initiatives qui pourraient avoir des répercussions sur deux ou plusieurs des secteurs. Le texte qui suit décrit trois initiatives susceptibles d'intéresser les membres du CCRRA.

Projet visant les normes de pratique

Le président du CCRRA, Jim Hall, dirige le sous-comité du Forum conjoint sur les

normes de pratique. Le sous-comité s'emploie à élaborer des pratiques et principes communs qui pourraient s'appliquer à la vente de produits et services par tous les intermédiaires financiers. L'objectif est de s'assurer que les consommateurs bénéficient d'un niveau de service et de protection uniforme dans l'ensemble du secteur des services financiers.

En mars 2003, le sous-comité a publié un ensemble de documents de consultation à l'intention de divers groupes d'industrie et de consommateurs. Cet ensemble de documents comprenait le projet visant les principes et pratiques, ainsi qu'un projet de Guide du consommateur, élaboré de manière à expliquer ce à quoi les consommateurs devraient s'attendre d'une opération portant sur les services financiers. La période de rétroaction a pris fin en mai. Les lettres de suggestions reçues étaient généralement positives, et on peut les consulter sur le site Web du CCRRA au www.ccir-ccra.org. Le sous-comité étudie actuellement les soumissions avec attention aux fins de décider des étapes suivantes.

Harmonisation réglementaire des contrats d'assurance variable individuelle et fonds mutuels

L'objet de ce projet du Forum conjoint est la mise en œuvre de normes réglementaires comparables pour les fonds mutuels et les contrats d'assurance variable individuelle (IVICs) ou fonds distincts. Grant Swanson de la CSFO dirige le volet assurance du sous-comité du Forum conjoint sur l'harmonisation réglementaire des IVICs et des fonds mutuels.

Depuis un an, le sous-comité se concentre sur la divulgation au point de vente, suivant les craintes que les systèmes de divulgation étaient devenus déconnectés des pratiques de l'industrie et des besoins des consommateurs. Ceci a mené à l'élaboration d'un système conçu de manière à communiquer l'information aux consommateurs

lorsqu'ils en ont besoin, dans une forme qu'ils peuvent utiliser, et d'une manière pratique et économique. Cette démarche proposée a été décrite dans le document de consultation du Forum conjoint intitulé *Rethinking Point of Sale Disclosure for Segregated Funds and Mutual Funds* (Nouveau regard sur la divulgation au point de vente pour les fonds distincts et les fonds mutuels), publié pour rétroaction en février 2003. L'une des pierres angulaires de la nouvelle démarche est un Guide du consommateur, qui propose une information éducative concernant les fonds distincts et les fonds mutuels. Le Guide a été élaboré par les intervenants de l'industrie, oeuvrant de concert avec le sous-comité.

La période de rétroaction pour le document de consultation a pris fin le 30 avril 2003, et le comité a reçu près de 30 propositions. On peut les consulter sur le site Web du CCRRA au www.ccir-ccrra.org. Le comité évalue étudie actuellement ses propositions afin de déterminer quelles améliorations pourraient être apportées au modèle.

Traitement direct de façon continue des opérations sur valeurs mobilières

L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMCA) pilote actuellement une initiative propre à permettre aux marchés canadiens des valeurs mobilières de passer au mode de traitement direct de façon continue (TDC) des opérations sur valeurs mobilières. Ce mode de traitement signifierait que les opérations s'effectueraient de façon pratiquement instantanée, plutôt que de prendre trois jours à compter du règlement pour clore une opération sur valeurs mobilières. Dans un marché aujourd'hui devenu mondial, le TDC est considéré essentiel au maintien de la compétitivité des marchés des valeurs mobilières au Canada

Au mois de mai de cette année, les membres de l'ACVM ont sondé les participants à l'industrie des valeurs mobilières quant à leur réceptivité à

l'égard du TDC. Les objectifs du sondage étaient de :

- évaluer le degré de soutien aux initiatives internes nécessaires au bon fonctionnement du TDC ;
- identifier l'importance relative des questions qui doivent être abordées pour réaliser le TDC;
- évaluer l'engagement actuel de ressources à l'égard du TDC, et
- fournir une base de référence au regard de laquelle les progrès vers la mise en place du TDC peuvent être mesurés dans le cadre de sondages ultérieurs.

Comme cela pourrait avoir des conséquences pour les participants au secteur de l'assurance, l'ACVM informe régulièrement le CCRRA de l'évolution de la situation.

La mise en place intégrale du TDC est projetée pour le milieu de 2005. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de l'ACMCA au www.cma-acmca.ca.

Réunion du CCRRA – Automne 2003

La réunion d'automne du CCRRA se tiendra à Terre-Neuve les 2 et 3 octobre 2003. On prévoit que plusieurs groupes et comités de travail y feront des recommandations quant à la poursuite des travaux futurs du CCRRA.

Les points saillants de cette rencontre seront accessibles sur le site Web du CCRRA au www.ccir-ccrra.org, tôt après la réunion.